

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 53

À la fin de l'alinéa 8, substituer à la seconde occurrence des mots :

« l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 précitée »

les mots :

« la même ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.